



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 6552

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'initiative soutenue par un collectif de trente-trois organisations pour la mise en oeuvre dans notre pays de la décennie internationale de la promotion de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, soutenue par l'ONU. Cette coordination demande en effet que soit introduite dans les programmes scolaires français une éducation à la non-violence et à la paix. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il entend répondre favorablement à cette proposition qui permettrait à la France de contribuer au développement des valeurs de paix qu'elle défend au plan international.

Texte de la réponse

Comme l'Assemblée générale des Nations unies le souligne dans l'article 4 de la Déclaration en faveur d'une culture de la paix, l'éducation à tous les niveaux est le principal moyen d'édifier une culture de la paix. Dans cette perspective, un important travail a été accompli au sein de l'éducation nationale pour permettre à l'école d'assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique. Le socle commun de connaissances et compétences a ancré dans les savoirs fondamentaux les connaissances et capacités propres à favoriser chez chacun la conscience que la vie en société se fonde sur le respect de soi et des autres, la conscience que nul ne peut exister sans autrui, la volonté de résoudre pacifiquement les conflits. Les contenus des programmes d'éducation civique, loin des traditionnelles descriptions des institutions, organisent une progression de l'apprentissage en termes de connaissances mais aussi en termes de comportements et de pratiques. Dès le plus jeune âge, alors que l'enfant doit construire sa personnalité, il s'agit d'apprendre à bien vivre ensemble. L'inscription d'un horaire consacré au débat dès la classe maternelle atteste la prise en compte fondamentale de la maîtrise du langage, de la nécessité de valoriser à tous les niveaux les situations de communication réglée, de dialogue et de réflexion collective qui peuvent aider à fonder une « culture de la paix ». Pour prendre sens, ces programmes exigent d'être confrontés à l'expérience des élèves. La remise des prix du « concours pour la paix » qui a eu lieu en juin 2007 est un exemple parmi d'autres du soutien apporté aux initiatives prises dans le cadre de la décennie internationale pour une culture de la non-violence et de la paix. Le ministre souligne également l'importance des divers partenariats qui se sont établis avec les associations complémentaires de l'enseignement public, en particulier dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6552

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6066

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8241